

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 031-200048700-20251215-202539-DE



registre des délibérations

du Conseil Syndical

Séance du 15 Décembre 2025

Délibération n°2025/39/RH

Objet :

**Mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit un contrat labellisé**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Procurations : 1

Excusés : 1

Absents : 19

Votants : 23

Date de la convocation : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Marie-Anne DRIEF, Mme Sylvie GERARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jean-Christophe SANCHEZ,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Dominique MARQUET, M. Floréa MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, Mme Danielle TENSA

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, Rémi RAMOND, Mme Nadia LEMAISTRE, M. Stéphane WAWRYNIAK,

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne ;

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais ; M. René MARCHAND

Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO,

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE, M. Jacques SERVAT, M. Loïc GOJARD, M. Jean-Paul AMOUROUX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre ; M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, Mme Maryse VEZAT-BARONIA, M. Pierre VIEL, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Béatrice MAILHOL

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO donne pouvoir à M. Stéphane WAWRYNIAK

Secrétaire de séance : Gérard CAPBLANQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président informe que les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents au plus tard le 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et le 1er janvier 2026 pour la Santé. Il précise que cette participation peut se faire par le biais d'une convention de participation ou au profit des agents ayant souscrit directement un contrat dit « labellisé ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 02/12/2025.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- A compter du 01/01/2026, de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour les agents présentant des contrats labellisés pour « **Le risque santé** »
- De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif à **18 €/mois** et par agent. Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement aux agents ayant souscrit à un contrat labellisé en leurs propres noms et qui présenteront une attestation de labellisation à cet effet.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

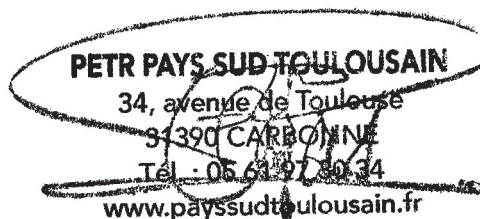
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

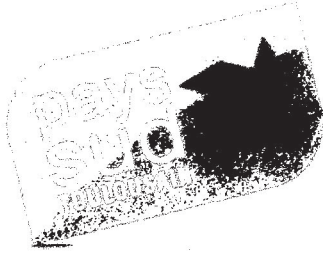
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

**Le Président**

**Gérard ROUJAS**





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du **Journal Officiel des Mairies**  
**du Conseil Syndical**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 031-200048700-20251215-202540-DE



**Séance du 15 décembre 2025**  
**Délibération n°2025/40/PCAET**

**Objet :**

**Avenant au Contrat de  
Relance et de Transition  
Ecologique 2021-2026 pour la  
période 2025-2026**

**Nombre de Membres du Comité Syndical**

En exercice : 42
Présents : 23
Procurations : 1
Excusés : 1
Absents : 19
Votants : 23
Date de la convocation : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

**PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Marie-Anne DRIEF, Mme Sylvie GERARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jean-Christophe SANCHEZ,  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Dominique MARQUET, M. Floréa MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, Mme Danielle TENSA  
Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, M. Rémi RAMOND, Mme Nadia LEMAISTRE, M. Stéphane WAWRYNIAK,

**EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne ;  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais ; M. René MARCHAND  
Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO,

**ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE, M. Jacques SERVAT, M. Loïc GOJARD, M. Jean-Paul AMOUROUX  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCI, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Pascal TATIBOUET  
Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Maryse VEZAT-BARONIA, M. Pierre VIEL, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Béatrice MAILHOL

**POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne ;  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais ;  
Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO donne pouvoir à M. Stéphane WAWRYNIAK

Secrétaire de séance : Gérard CAPBLANQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 relative à la relance des contrats pour la réussite de la transition écologique, la COP Occitanie puis la DDT de la Haute-Garonne, ont défini des documents d'orientations permettant d'accélérer la transition écologique en Haute-Garonne.

Ainsi, les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire, en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Le contenu de l'avenant joint à la présente avec son annexe (maquette financière 2025-2026) modifie le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 approuvé par délibération du Conseil Syndical le 15 décembre 2021, de la sorte :

- Le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » devient « Contrat de Réussite et de Transition Ecologique ».
- Il tient compte de l'ambition de l'Etat de prioriser et favoriser son soutien aux financements de projets s'inscrivant dans la transition écologique, selon les orientations de la COP régionale et ses déclinaisons départementales.

Les orientations stratégiques du CRTE du Pays Sud Toulousain, permettant d'intégrer les futurs projets pour l'accélération de la transition écologique telles que présentées dans la déclinaison départementale de la COP Occitanie, sont inchangées.

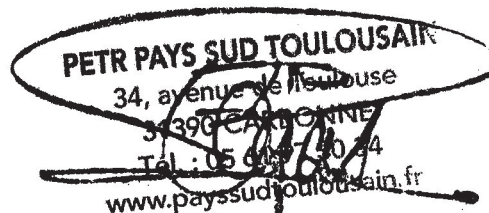
Il est donc demandé au Conseil Syndical d'autoriser le Pays Sud Toulousain à signer l'avenant 2025-2026 relatif au Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) et son annexe.

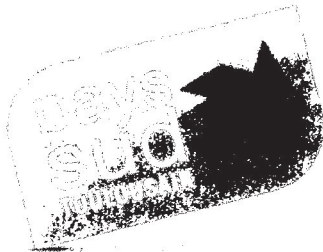
Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 2025-2026 relatif au Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) et son annexe,
- D'autoriser le Président à le signer et à engager tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur

Le Président  
Gérard ROUJAS





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 031-200048700-20251215-202541-DE



registre des délibérations

du Conseil Syndical

Séance du 15 décembre 2025  
Délibération n°2025/41/PCAET

Objet :

**Autorisation de Monsieur le  
Président à signer l'avenant  
N°1 à la convention cadre  
Petites Villes de Demain  
d'Auterive**

**Nombre de Membres du Comité Syndical**

En exercice : 42
Présents : 23
Procurations : 1
Excusés : 1
Absents : 19
Votants : 23
Date de la convocation : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

**PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Marie-Anne DRIEF, Mme Sylvie GERARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jean-Christophe SANCHEZ,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Dominique MARQUET, M. Floréa MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, Mme Danielle TENSA

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, M. Rémi RAMOND, Mme Nadia LEMAISTRE, M. Stéphane WAWRYNIAK,

**EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René MARCHAND

Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO,

**ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE, M. Jacques SERVAT, M. Loïc GOJARD, M. Jean-Paul AMOUROUX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, Mme Maryse VEZAT-BARONIA, M. Pierre VIEL, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Béatrice MAILHOL

**POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO donne pouvoir à M. Stéphane WAWRYNIAK

Secrétaire de séance : Gérard CAPBLANQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Il est exposé ce qui suit :

La ville d'Auterive s'est engagée dans le programme national Petites Villes de Demain (PVD), en signant la convention d'adhésion le 8 juin 2021, puis la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 6 juin 2023 avec l'ensemble de ses partenaires : Communauté de Communes du Bassin Auterivain, Préfecture de la Haute-Garonne, Conseil régional, Conseil départemental, Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Sud Toulousain, ANAH, Banque des Territoires, Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Fondation du Patrimoine.

La convention-cadre PVD-ORT initiale prévoit une entrée en vigueur effective du programme à la date de la signature de la convention, soit le 6 juin 2023, jusqu'à mars 2026.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, il est proposé de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis dans l'avenant en annexe de la présente délibération :

- Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.
- Le volet ORT, quant à lui, fait l'objet d'une prorogation d'une durée de 5 années à partir de la date de signature de la convention cadre PVD-ORT, soit jusqu'au 5 juin 2028.

Considérant l'intérêt de cet avenant pour la commune d'Auterive, le Pays Sud Toulousain étant signataire de la convention, il est demandé au Conseil Syndical d'autoriser le Président du Pays Sud Toulousain à signer l'avenant.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant N°1 de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, annexé à la présente délibération
- D'autoriser le Président à le signer

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur

Le Président  
Gérard ROUJAS

